



Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly, tenue le 19 janvier 2009, à 20 h, au centre communautaire, 945, rue de l'Église, Saint-Antoine-de-Tilly.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2009-01 ADOPTION DE L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 20 h.

Sont présents : Michel Cauchon, maire
Diane Beaulieu Désy, conseillère
Stéphane Dusablon, conseiller
Paul Yvon Dumais, conseiller
Rémi Bélanger, conseiller

Est absente : Mme Johanne Guimond, conseillère

Deux personnes assistent à l'assemblée.

Proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que l'assemblée régulière soit ouverte sous la présidence de M. Michel Cauchon, maire.

Adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 19 janvier 2009
- 2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} décembre 2008
- 2.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 15 décembre 2008

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 3.1 Comptes à payer
- 3.2 Signature des effets bancaires
- 3.3 Créances municipales
- 3.4 Modification de la Résolution 2008-182 Service de transport adapté Lobicar de Lotbinière
- 3.5 Reconstitution de la résolution 2007-45
- 3.6 Programme des travaux compensatoires de Québec
- 3.7 Nomination au conseil d'administration de l'OMH
- 3.8 Avis de motion (travaux de voirie)

4. URBANISME

- 4.1 Avis de motion (tableau I du Règlement de zonage)

5. SERVICE D'INCENDIE

- 5.1 Avis de motion (Règlement de prévention des incendies)

6. QUESTIONS DIVERSES

- 6.1 Avis de motion (modification Règlement zonage, zone HAa 124)

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE





2. ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance du 19 janvier 2009

2009-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 19 JANVIER 2009

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de l'assemblée régulière du 19 janvier 2009.

Adopté à l'unanimité.

2.2 Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} décembre 2008

2009-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 1^{er} DÉCEMBRE 2008

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} décembre 2008.

Adopté à l'unanimité.

2.3 Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du 15 décembre 2008

2009-04 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU 15 DÉCEMBRE 2008

Proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal adopte le procès-verbal de l'assemblée spéciale du 15 décembre 2008.

Adopté à l'unanimité.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

3.1 Comptes à payer

2009-05 COMPTES À PAYER

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses, dont les chèques portent les numéros 10 789 à 10 880 inclusivement, les prélèvements automatiques portant les numéros 150 à 173 inclusivement, pour un montant total de 108 369,65 \$, et les salaires et charges sociales qui totalisent la somme de 66 508,85 \$.

La directrice générale certifie avoir les crédits disponibles.

Adopté à l'unanimité.





3.2 Signature des effets bancaires

2009-06 SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES

Proposé par M. Rémi Bélanger, conseiller,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

Il est résolu par le conseil municipal :

QUE tous les chèques et ordres de paiement de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly soient faits au nom de la Municipalité et signés de sa part :

par : M. Michel Cauchon, maire,
par : Mme Diane Laroche, directrice générale.

Ou, dans le cas d'absence ou d'incapacité du maire, ou d'une vacance dans la charge du maire, par le maire suppléant en poste, membre du conseil; également, en cas d'absence ou d'incapacité de la directrice générale, Mme Diane Laroche, Mme Danièle Genest, responsable des finances, est autorisée à signer lesdits chèques et ordres de paiement de la Municipalité;

QUE cette résolution soit communiquée à la Caisse populaire du Cœur de Lotbinière et demeure en vigueur à compter du 19 janvier 2009 jusqu'à ce qu'un avis écrit et signifié au directeur général alors en fonction et que reçu de cet avis ait été dûment accusé par écrit. La présente annule toutes les autorisations précédentes de même nature et pour les mêmes objets.

Adopté à l'unanimité.

3.3 Créances municipales

2009-07 CRÉANCES MUNICIPALES

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu que le conseil municipal impose pour l'année 2009 un taux d'intérêt de 12 % sur les taxes dues et exigibles constituant une créance de l'état.

Adopté à l'unanimité.

3.4 Modification de la Résolution 2008-182 Service de transport adapté Lobicar de Lotbinière

2009-08 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2008-182 SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ LOBICAR DE LOTBINIÈRE

Proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par m. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal modifie la résolution comme suit :

Que la Municipalité accepte de payer sa quote-part pour l'année 2009 au montant de 1,42 \$ par habitant, soit 2 050,48 \$.

Adopté à l'unanimité.





3.5 Reconduction de la Résolution 2007-45

2009-09 RECONDUCTION DE LA RÉOLUTION 2007-45

APPLICATION DE LA RÉOLUTION 2007-45 PROGRAMME D'AIDE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY À LA PLANTATION ET À L'ENTRETIEN DES VÉGÉTAUX POUR L'ANNÉE 2009

- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly a adopté la résolution 2007-45;
- ATTENDU QU' il y a lieu d'établir ici les modalités relatives à l'application de cette résolution;
- ATTENDU les dispositions de la Loi sur les compétences municipales;
- ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly considère important de favoriser l'embellissement des propriétés au moyen de plantation de végétaux;
- ATTENDU les pouvoirs conférés par la Loi sur les compétences municipales en matière d'aide et en matière de réhabilitation de l'environnement et de plantation de végétaux;

pour ces motifs,

proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,

il est résolu par le conseil municipal que la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly établisse, pour l'année 2009, un programme d'aide à la plantation et à l'entretien des végétaux, aux conditions suivantes :

- le titre du programme est « *Programme d'aide de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly à la plantation et à l'entretien des végétaux pour l'année 2009* »;
- le programme d'aide s'applique pour l'année 2009;
- l'aide que verse la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly par unité d'évaluation admissible est d'un montant de 500 \$;
- une unité d'évaluation admissible est une unité d'évaluation à l'égard de laquelle un permis de construction a été délivré pour l'année 2009 pour la construction d'un bâtiment principal à des fins résidentielles;
- l'aide est versée par la Municipalité aux propriétaires apparaissant au rôle d'évaluation au plus tard 60 jours après la production d'un certificat de localisation établissant que la construction de l'habitation principale est réalisée;
- le certificat de localisation doit être transmis au Service de l'urbanisme au plus tard le 31 décembre 2009;
- l'aide doit être utilisée par le ou la propriétaire exclusivement et entièrement pour procéder à la plantation et à l'entretien de végétaux sur l'immeuble à l'égard duquel il a produit le certificat de localisation;
- les sommes versées par la Municipalité doivent être utilisées aux fins mentionnées à l'article précédent, au plus tard le 31 octobre 2010;
- il appartient au ou à la propriétaire de démontrer, au plus tard le 31 décembre 2010, au Service de l'urbanisme de la Municipalité, que les sommes reçues ont été dépensées en conformité avec les dispositions du présent programme.

Adopté à l'unanimité.





3.6 Programme des travaux compensatoires de Québec

2009-10 PROGRAMME DES TRAVAUX COMPENSATOIRES DE QUÉBEC

- CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Justice du Québec parraine l'organisme le YMCA par le programme des travaux compensatoires;
- CONSIDÉRANT QUE ce programme s'adresse à des citoyens et citoyennes adultes qui ont reçu une amende à la suite d'une infraction à une loi du Québec, un règlement municipal ou une loi fédérale;
- CONSIDÉRANT QUE certains citoyens qui sont dans l'impossibilité de payer leurs amendes selon les options disponibles, peuvent compenser leur dette en travaillant pour des organismes sans but lucratif qui sont partenaires du programme;
- CONSIDÉRANT QU' il est offert à la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly d'être accréditée au Programme des travaux compensatoires de Québec;
- CONSIDÉRANT QU' à l'occasion, certains citoyens et citoyennes de Saint-Antoine-de-Tilly peuvent être appelés à participer à ce programme;

pour ces motifs,

proposé par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère,
appuyé par M. Stéphane Dusablon, conseiller,

il est résolu :

- QUE la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly demande au YMCA d'être accrédité afin d'être reconnu comme organisme d'accueil pour que ses citoyens et citoyennes puissent avoir accès au programme des travaux compensatoires de Québec.
- QUE Mme Diane Laroche, directrice générale, soit autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly le formulaire de demande d'accréditation au Programme des travaux compensatoires de Québec.

Adopté à l'unanimité.

3.7 Nomination au conseil d'administration de l'OMH

2009-11 NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OMH

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller,

il est résolu que le conseil municipal nomme Mme Diane Beaulieu Désy au poste de conseillère du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Saint-Antoine-de-Tilly, en remplacement de M. Robert A. Boucher. Le mandat de Mme Beaulieu Désy est d'une durée de 11 mois et est effectif dès maintenant.

Adopté à l'unanimité.

3.8 Avis de motion (travaux de voirie)

Avis de motion est donné par M. Paul Yvon Dumais, conseiller, qu'à une séance ultérieure un projet de règlement sera adopté décrétant l'exécution de travaux de voirie et décrétant un emprunt pour en assurer le paiement.





4. URBANISME

4.1 Avis de motion (tableau I du Règlement de zonage)

Avis de motion est donné, avec dispense de lecture, par M. Stéphane Dusablon, conseiller, qu'à une séance ultérieure, un règlement sera adopté par le conseil municipal visant à modifier le tableau 1 du Règlement de zonage 97-367 de la Municipalité afin de permettre spécifiquement l'usage « habitation dans un bâtiment à usage multiple » dans la zone CBa 115 identifiée sur le Plan de zonage de la Municipalité.

5. SERVICE D'INCENDIE

5.1 Avis de motion (Règlement de prévention des incendies)

Avis de motion est donné par Mme Diane Beaulieu Désy, conseillère, que sera soumis pour adoption lors d'une prochaine séance de ce conseil un règlement de prévention des incendies couvrant l'ensemble du territoire de la Municipalité.

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1 Avis de motion (modification du Règlement de zonage, zone HAa 124)

Avis de motion est donné, avec dispense de lecture, par M. Rémi Bélanger, conseiller, qu'à une séance ultérieure un règlement sera adopté par le conseil municipal modifiant le règlement de zonage 97-367, visant à permettre l'usage habitation unifamiliale jumelée dans la zone HAa 124 identifiée sur le Plan de zonage de la Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2009-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par M. Paul Yvon Dumais, conseiller,
appuyé par M. Rémi Bélanger, conseiller

il est résolu que le conseil municipal lève l'assemblée; il est 20 h 18.

Adopté à l'unanimité.

Michel Cauchon
Maire

Diane Laroche
Directrice générale





ANNEXE I

COMPTES DÉJÀ PAYÉS

Postes Canada - frais de poste (trait d'union)	71,55 \$	10789
Boivin, Claude - remboursement de factures (achat coffre à outils)	460,51 \$	10790
Club de patinage artistique Sainte-Croix - rés.: 2008-179 - demande de subvention pour les patineurs et patineuses de Saint-Antoine-de-Tilly	90,00 \$	10791
Groupe Sports-Inter Plus - achat de filets de hockey (centre communautaire)	282,13 \$	10792
Desjardins sécurité financière - REER (novembre 2008)	2 266,26 \$	10793
Petite caisse - réf.: funérailles M. Robert Boucher	550,00 \$	10794
Ressources naturelles et Faune - avis de mutation	45,00 \$	10795
Manoir de Tilly - réservation des fêtes (5 décembre 2008)	1 100,97 \$	10796
Aide informatique G. Gosselin - disque dur portatif et soutien informatique	220,05 \$	10797
Caisse Desjardins du Cœur de Lotbinière - remboursement de taxes pour 2008	799,79 \$	10798
9111-2409 Québec inc. - remboursement de taxes (vente de partie de terrain)	867,90 \$	10799
Dion, Gilles - remboursement de taxes (vente de partie de terrain)	16,45 \$	10800
Gagné, Roseline L. - remboursement de taxes (modification suite à une demande de révision)	56,16 \$	10801
Gagné, Simon et Larose, Roseline - remboursement de taxes (modification suite à une demande de révision)	332,68 \$	10802
Gauvreau, Paul - remboursement de taxes (modification suite à une demande de révision)	619,68 \$	10803
Gingras, Marcel - remboursement de taxes (modification suite à une demande de révision)	5,87 \$	10804
Grenier, Louis-Pierre - remboursement de taxes (modification suite à une demande de révision)	562,59 \$	10805
Moreau, Pierre et Brouard, Nathalie - remboursement de taxes (modification suite à une demande de révision)	251,95 \$	10806
Nadeau, Luc - remboursement de taxes (modification suite à une demande de révision)	138,61 \$	10807
Ouellet, René - remboursement de taxes (modification suite à une demande de révision)	213,80 \$	10808
Pouliot, Diane et Baron, Yves - remboursement de taxes (démolition d'un chalet et regroupement de terrains)	148,57 \$	10809
Rousseau, Fulgence - remboursement de taxes (modification suite à une demande de révision)	256,03 \$	10810
Rousseau, Yves - remboursement de taxes (correction de la superficie)	138,34 \$	10811
Rousseau, Henri - remboursement de taxes (modification suite à une demande de révision)	13,70 \$	10812
Petite caisse - frais de poste	300,00 \$	10813
Beaulieu, Louis-Marie - remboursement de taxes (droit de mutation)	5 156,65 \$	10814
Labbé, Charles-Édouard - travail (patinoire)	165,00 \$	10815
Petite caisse - frais de poste et autres	300,00 \$	10816
Postes Canada - frais de poste (trait d'union, programmation centre communautaire)	275,58 \$	10817
Desjardins sécurité financière - REER (décembre 2008)	2 860,37 \$	10818
Visa Desjardins :		
Cafetière (service incendie) - 50.78 \$		
Outils (voirie) - 525.91 \$		
Verrou (centre communautaire) - 30 \$		
Installation ligne téléphonique (caisse populaire) - 57.76 \$	664.45 \$	10819





PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

Telus (Mike) - cellulaires	107,74 \$	PR 150
Pagenet - téléavertisseurs (service incendie)	235,85 \$	PR 151
Hydro Québec - calvaire	44,10 \$	PR 152
Hydro Québec - tennis	31,31 \$	PR 153
Hydro Québec - mairie et bureau de poste	527,38 \$	PR 154
Hydro Québec - poste de pompage	100,21 \$	PR 155
Hydro Québec - dégrilleur	323,64 \$	PR 156
Hydro Québec - quai	83,94 \$	PR 157
Hydro Québec - pompe/égout	83,51 \$	PR 158
Hydro Québec - caserne et garage municipal	933,37 \$	PR 159
Hydro Québec - éclairage pulic	692,50 \$	PR 160
Hydro Québec - station de pompage	163,14 \$	PR 161
Hydro Québec - réservoir	1 329,53 \$	PR 162
Hydro Québec - pont	44,29 \$	PR 163
Visa - Desjardins - fournitures diverses (service incendie- mairie)	131,31 \$	PR 164
Telus - mairie et centre communautaire, achat et installation téléphone	1 222,76 \$	PR 165
Banque Laurentienne-Visa - essence (voirie et service incendie)	515,20 \$	PR 166
Hydro Québec - puits/pompe	494,44 \$	PR 167
Hydro Québec - puits	687,36 \$	PR 168
Hydro Québec - centre communautaire	2 187,99 \$	PR 169
Telus Mobilité - ajustement cellulaires	-617,74 \$	PR 170
Telus Mobilité - cellulaires	285,27 \$	PR 171
Banque Laurentienne-Visa - essence (voirie et service incendie)	305,25 \$	PR 172
Visa - Desjardins - fournitures diverses (service incendie - mairie)	664,45 \$	PR 173

COMPTES DE DÉCEMBRE 2008

Aréo-Feu - fourniture (joint) - service incendie	22,75 \$	10819
Association des directeurs municipaux du Québec - guide des compétences des directeurs municipaux et processus d'embauche	42,00 \$	10820
Bernier, Gilles - produits ménagers (centre communautaire)	906,83 \$	10821
Excavation St-Antoine 1985 inc. - passer niveleuse Terre-Rouge	282,19 \$	10822
Biolab - analyse de l'eau	252,96 \$	10823
Canon - lecture de compteur (photocopieuse)	530,19 \$	10824
Carrière Union - sel à déglacage	2 346,22 \$	10825
Cauchon, Michel - frais de déplacement	199,17 \$	10826
Champblais construction - remboursement dépôt de garantie	200,00 \$	10827
CSSS de Montmagny - L'Islet - vaccin (service incendie)	34,00 \$	10828
Cloutier, Yvette et Daigle, René - remboursement dépôt de garantie	200,00 \$	10829
Me Marylène Demers, notaire - serv. professionnels (contrat achat caisse populaire)	1 031,13 \$	10830
Document Express - papier	65,02 \$	10831
École nationale des pompiers - examen Pompier I (service incendie)	552,00 \$	10832
Électronique Émond - cellulaires	581,16 \$	10833
Les Enseignes Pala - refaire panneau en aluminium (parc)	428,93 \$	10834





Fédération Québécoise des Municipalités:

Frais de transport - 10.56 \$

Tournée d'information sur les nouvelles technologies

(Diane Beaulieu) - 33.86 \$

44,42 \$ 10835

Formules d'affaire CCL - chèques, enveloppes

767,88 \$ 10836

Garages J.P.C. Chouinard:

Achats divers (café) - 74.52 \$

Pièces, lave-vitre - 31.94 \$

106,46 \$ 10837

Gestion Arbeau-Fleuri inc. - travaux d'arboriculture (parc)

1 015,88 \$ 10838

Philippe Gosselin & Ass. Ltée - huile à chauffage (mairie)

960,11 \$ 10839

Hamel, Hélène - révision des textes

257,50 \$ 10840

John Meunier - chlore

200,43 \$ 10841

L'Étendard inc. - drapeaux municipalité

1 250,65 \$ 10842

BuroPlus - agrafes, enveloppes, dévidoir, mines, cahier spirale, trombones

125,27 \$ 10843

MRC de Lotbinière- service d'ingénierie pour 2008 (Terre-Rouge et rue Normand et frais cours d'eau pour 2008)

1 089,00 \$ 10844

Normand Côté entr. Élect. - installer plaque au panneau électrique (centre communautaire)

73,94 \$ 10845

Novicom 2000 inc. - location radio portatif, batteries (service incendie)

740,46 \$ 10846

Placide Martineau inc. - tuyau ponceau (Terre-Rouge)

338,55 \$ 10847

Poly-Énergie - honoraires de gestion et d'entretien pour réseau éclairage public

362,50 \$ 10848

Québec Municipal - avis public

(parution offre d'emploi - responsable urbanisme)

146,74 \$ 10849

Quincaillerie Maurice Hamel & Fils - ampoule, prise modulaire, boucle chaîne, lame, couteau, cadenas, vis, couteau utilité, écrous, rondelles, sel à glace

130,75 \$ 10850

Réal Huot - achat borne fontaine et borne d'irrigation

4 645,67 \$ 10851

Gaudreau Environnement inc.:

Collecte déchets (réserve) - 141.76 \$

Collecte déchets, récupération, encombrants, traitement récupération - 7 082.77 \$

7 224,53 \$ 10852

Regroupement des jeunes de Lotbinière - rés.: 2008-89

- temps d'animation effectué à la Maison des jeunes

1 964,78 \$ 10853

Robert Huot - fabriquer outil pour ouvrir valves

118,52 \$ 10854

Serrurier Rive-Sud inc.:

Clés (caisse populaire) - 66.88

Clés, cylindre, appel de service (caisse populaire) - 360.51\$

427,39 \$ 10855

Les Services Frimas - maintenance décembre 2008

142,50 \$ 10856

Signalisation Lévis inc. - panneaux

493,33 \$ 10857

SNC-Lavallin inc.:

Rés.: 2007-173 - émissaire falaise et assistance technique - 388.97 \$

Rés: 2007-173 - cause Faguy - 2 050.51 \$

2 439,48 \$ 10858

VitalAire - oxygène médical

95,94 \$ 10859

COMPTES DE JANVIER 2009

Association des directeurs municipaux du Québec - cotisation 2009

332,98 \$ 10860

Aide informatique G. Gosselin - achat de 3 ordinateurs

3 216,94 \$ 10861

Association des plus beaux villages du Québec - cotisation 2009

500,00 \$ 10862

Association des chefs en sécurité incendie du Québec

- cotisation 2009

208,82 \$ 10863





Tourisme Chaudière-Appalaches - renouvellement adhésion pour 2009	332,98 \$	10864
Baron, Gaétan:		
<i>Entretien caserne (janvier 2009) - 150 \$</i>		
<i>Déneigement à l'édifice de la caisse populaire (1^{er} versement) - 375 \$</i>	525,00 \$	10865
Bergeron, Jean - entretien bureau de poste (janvier 2009)	185,00 \$	10866
Bernier, Gilles - entretien ménager centre comm. (janvier 2009)	677,25 \$	10867
Excavation St-Antoine 1985 inc. - rés.: 2006-139 - contrat de déneigement (chemins)	17 229,24 \$	10868
Diffusion Strato - licences pour chiens	173,83 \$	10869
Excavation Marco Rousseau:		
<i>Rés.: 2008-124 - déneigement de la patinoire - 203.64 \$</i>		
<i>Rés.: 2008-124 - déneigement des bornes incendies - 644.77 \$</i>	848,41 \$	10870
Excavation Marcel Fréchette inc.:		
<i>Rés.: 2006-186 - contrat de déneigement (rues et stationnements) - 10 880.06 \$</i>		
<i>Déneigement rue Normand (extra nouvelle portion) - 1 128.75 \$</i>	12 008,81 \$	10871
Philippe Gosselin & ass. Ltée - huile à chauffage	656,26 \$	10872
Imprimerie Limoilou inc. - renouvellement de l'annonce publitaire (feuilleton paroissial)	129,81 \$	10873
Jobin, Philippe - frais de déplacement (janvier 2009)	52,00 \$	10874
Lafleur, Pierre-Yves - entretien de site internet - publicité (janvier 2009)	100,00 \$	10875
Lafleur, Denise - rés.: 2007-191- entretien bibliothèque et mairie	445,50 \$	10876
Laroche, Diane - frais de déplacement (janvier 2009)	58,00 \$	10877
Léopold Delisle - rés.: 2007-142 - contrat de déneigement (chemin Terre-Rouge)	1 173,90 \$	10878
MRC de Lotbinière - quote-part enfouissement sanitaire	4 819,77 \$	10879
Le service de transport adapté (Lobicar) - rés.: 2008-182 - quote-part pour 2009	2 050,48 \$	10880

108 369.65 \$

Salaires et contributions de l'employeur:

Période du 26 octobre au 22 novembre 2008 (administration):	23 012,43 \$
Période du 23 novembre au 20 décembre 2008 (administration):	26 806,16 \$
Période du 1er au 30 novembre 2008 (élus et service incendie):	7 350,82 \$
Période du 1er au 31 décembre 2008 (élus et service incendie):	9 339,44 \$

66 508,85 \$

REVENUS:

Finances Québec - subvention amélioration (réseau routier - député)	8 000,00 \$
--	-------------

